

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Octobre

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 octobre 1895

### LA GRÈVE DE CARMAUX

M. Jaurès continue la discussion de l'interpellation sur la grève de Carmaux.

La première responsabilité que recherche M. Jaurès, c'est celle du préfet, M. Doux, qu'on voyait, jadis, dit-il, dans l'antichambre de M. Clémenceau et qui promettait à M. Jaurès de faire dans le Tarn une politique d'apaisement et de concentration républicaine.

Et c'est ce même fonctionnaire qui, devant des témoins que je vois dans cette Chambre, annonçait longtemps à l'avance le jugement qui devait être prononcé contre Calvignac. « On lui appliquera la loi Bérenger, ajoutait M. Doux, mais je m'en moque. La loi Bérenger n'empêchera pas M. Calvignac d'être inéligible, et c'est ce qu'il me faut. » Quelques temps après, Calvignac était frappé par le tribunal de la sentence même dont le préfet avait fait connaître d'avance les termes et voilà votre justice ! (Bravos à gauche.)

Mais il faut que cela cesse, il faut débarrasser le pays de ces misérables maintenant démasqués. (Longs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Brisson invite l'orateur à plus de modération dans son langage.

M. Jaurès retire l'expression, les faits, dit-il, devant dans ce débat parler plus haut que les impressions et le souvenir des sensations.

Le discours de M. Jaurès se termine par un véritable coup de théâtre.

Reconnaissant que l'arbitrage légal, refusé une première fois par M. Ressaiguier, n'a guère de chance d'être accepté si on le proposait de nouveau, M. Jaurès, au nom de ses amis et au sien, dépose un ordre du jour invitant le président de la Chambre à accepter le rôle « d'arbitre moral » et le gouvernement à faire le nécessaire pour que cet arbitrage soit accepté.

L'orateur déclare que d'ailleurs les ouvriers acceptent pleinement cet arbitrage.

#### Déclaration de M. Brisson

M. Brisson se lève et simulant admirablement la surprise que seul probablement dans la Chambre il n'éprouvait nullement, s'exprime de la façon suivante :

Je devrais peut-être attendre la manifestation officielle du sentiment de la Chambre. Mais, n'ayant pas pris dans ma vie publique l'habitude

de m'abriter derrière un sentiment collectif, je demande à la Chambre de lui faire part d'abord des réflexions que me suggère la proposition qui vient d'être déposée.

Si par exemple, hors session, le président de la Chambre était saisi par deux parties en litige de les départager avec pleins pouvoirs, peut-être se laisserait-il facilement tenter, par le désir, par la chance, par l'espoir de mettre fin à un conflit dont l'opinion publique serait émue, et aussi de faire échapper quelques centaines de familles à la privation de travail qui les attend, surtout à la veille de l'hiver.

Mais, en session, et je réfléchis à mesure que je parle, le président peut-il assumer une autre tâche que celle de présider impartialement vos débats et ne doit-il pas se garder de tout ce qui paraîtrait l'y mêler et lui faire prendre parti ? Ne serait-ce pas là une situation inconciliable avec le devoir d'impartialité que vous lui avez tracé ?

M. Jaurès, que je remercie personnellement de sa courtoisie, a développé hier cette thèse que dans l'affaire de Carmaux, il s'agissait moins d'un litige économique que d'une lutte politique, d'une bataille électorale, et je me demande s'il n'y a pas là quelque chose qui rend encore plus difficile l'intervention de votre président.

La Chambre ne doute pas, d'ailleurs, que je saurai déférer aux indications que je recevrai d'elle.

#### Discours du ministre de l'intérieur

M. Leygues, ministre de l'intérieur, dit que le devoir du gouvernement est de réfuter certaines allégations erronées de M. Jaurès, et tout d'abord il fait de M. Ressaiguier un portrait tout différent de celui qu'avait tracé le député du Tarn.

Pendant longtemps, la meilleure intelligence régna entre les ouvriers de la verrerie et son directeur, M. Ressaiguier. Cela est bien naturel car M. Ressaiguier est lui-même un ancien ouvrier qui doit sa fortune à son intelligence et à son travail. Il a créé pour les employés de son usine un éconamat auquel il a donné 40,000 fr. sur lesquels il ne touche aucun bénéfice, aucun intérêt.

Il a organisé une caisse de secours et créé une école, et ce qui prouve bien que M. Ressaiguier n'est pas l'homme égoïste qu'on vous a dépeint, c'est qu'il paie à ses ouvriers un salaire supérieur aux salaires les plus élevés des autres verreries de France.

Le ministre conteste aussi que M. Ressaiguier ait témoigné la moindre hostilité à la mise en

vigueur de la loi nouvelle sur les syndicats ouvriers.

A son tour, M. le ministre de l'intérieur recherche quelles ont été les causes qui ont changé la situation de M. Ressaiguier et du syndicat. Ces causes, M. Leygues les trouve dans l'attitude du syndicat, attitude telle, dit-il, que M. Ressaiguier voyait son autorité annihilée dans son usine par l'influence du syndicat.

Répondant à une des accusations formulées par M. Jaurès, le ministre déclare que dès le début, il télégraphia au préfet de proposer l'arbitrage. M. Ressaiguier, on le sait, ne crut pas devoir l'accepter.

Le ministre de l'intérieur explique et justifie ce refus par une adresse que les verriers adressèrent à tous leurs camarades de France et que M. Ressaiguier considéra comme une véritable déclaration de guerre.

La Chambre, consultée, prononce le renvoi du débat et la séance est levée.

\* \* \*

Séance du 26 octobre 1895

M. Leygues, ministre de l'intérieur, en reprenant la suite de son discours prononcé la veille, passe en revue les incidents de la seconde phase de la grève.

Dans cette seconde période, les ouvriers organisèrent la résistance. C'était leur droit. Mais la défense de ce droit avait des limites dans ses manifestations licites. C'était de veiller à ce que ces limites ne fussent pas franchies au détriment de l'ordre que devait se préoccuper le gouvernement. C'est donc dans ce sens que j'ai envoyé mes instructions au préfet du Tarn, et ces instructions ont été fidèlement obéies.

Les meneurs de la grève, — je ne dis pas la masse des ouvriers — ont répondu par des violences contre le gouvernement et contre ses mandataires.

En même temps que j'envoyais ces instructions au préfet, je mandais à Paris M. Ressaiguier qui se rendit à mon invitation. Dans cet entretien, je représentai au directeur de l'usine de Carmaux qu'il fallait faire la part des choses et qu'il ne fallait pas rendre tous les ouvriers responsables de l'attitude de quelques-uns.

Ebranlé par ces observations, M. Ressaiguier me déclara qu'il reprendrait le travail et ferait rentrer les ouvriers à l'usine, sauf quelques meneurs qu'il se refusait à reprendre.

A son retour à Carmaux, M. Ressaiguier reçut du préfet les mêmes conseils sur un avis télégraphique que j'avais envoyé à ce fonctionnaire, afin d'appuyer les observations que j'avais présentées moi-même à M. Ressaiguier.

— Tenez, rêveur, la voici...

— Il n'y a qu'une clef, et la porte s'ouvrit sans elle... expliquez ça, murmura le bonhomme en s'éloignant.

— Avant d'entrer, il examina le sol.

Sur la terre, humide de la fraîcheur de la nuit, des pas étaient marqués, nombreux, comme si on avait longtemps piétiné sur place.

Une longue et large traînée sur le sable, indiquait que celui qui s'était arrêté là, était parti en rampant sur le ventre jusqu'au bois de sapins ou un peu plus loin.

Hoervé s'expliqua l'effondrement de l'ombre.

A l'intérieur, rien de suspect. Deux ou trois boîtes de paille tombées à terre, gisaient à côté du bois entassé en piles serrées.

Il souleva la paille, remua le bois et ne trouva rien.

Son attention se porta sur les ferrures de la porte.

Les gons comme la serrure avaient été fraîchement graissés; de longues raies d'huile coulaient encore le long du bois.

— Premières précautions, fit le rêveur... on reviendra...

Il prit au hasard quelques bûches qu'il jeta dehors, et referma la porte.

— Un gros quartier de pierre meulière gisait à quelques pas; il l'attira vers la grange, et le déposa contre le mur, tout près de la porte.

— Seconde précaution, dit-il alors, je reviendrai...

Et ramassant sa légère provision de bois, il revint à la ferme.

— Voici votre clef, madame Gueguen, ne l'é-

garez pas... puisque, paraît-il, vous n'en avez qu'une...

— Vous avez ce qu'il vous faut, père Hoervé ? demanda la vieille Méré.

— A peu près... répondit-il tout bas.

Et plus haut, il prit congé en disant :

— Merci pour vous et pour Fanch... n'oubliez pas mes fleurs.

VI

La fête de la Tréminou battait son plein sur la place de la Madeleine.

C'était son second dimanche, et le stationnement n'étant accordé aux baraques que jusqu'au jeudi suivant, les forains se bâtaient de tirer profit de ces derniers jours. On entendait les coups répétés de pistolet et de carabine que le propriétaire du tir national soulignait de l'éclat de bombes, lorsqu'il sentait l'enthousiasme se refroidir.

Les bigoudenes (1) de la campagne assiégeaient le tourniquet de porcelaines; la boutique de pain d'épice était littéralement mise au pillage; l'alignement naguère si correct des généraux et des bêtes antédiluviennes n'existait plus, les sous des gamins y ayant pratiqué de fortes brèches.

Sur les tréteaux du théâtre Génial des arts libres, toute la troupe, le directeur en tête, s'époumonnait dans des instruments de cuivre, sans souci de l'accord ni de la mesure, tandis que Maguëla, revêtu d'un costume qui rappelait tout autant l'Ecosse que l'Espagne, se déhanchait sous le soleil dans une bourrée auvergnate.

(1) Nom des paysannes du canton de Pont-l'Abbé, qui leur vient de leur originale coiffure.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 30

## LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

### DEUXIÈME PARTIE

Le théâtre génial des arts libres

IV

— Drôle de visiteur, fit-il.

Et faisant allusion à cette porte tantôt criarde, tantôt muette, il ajouta :

— Je n'aime pas les chansons qui n'ont qu'un couplet !

Il regagna son nid tout songeur...

Le lendemain, il vint de bonne heure à la ferme.

Fanch était parti au loin surveiller des travaux dans les champs... sa mère était seule.

— Madame Gueguen, lui dit-il, c'est des fleurs que j'apporte à votre fils... il saura pour qui.

— Bien, père Hoervé...

— Elles sont toutes fraîches... je les ai cueillies cette nuit...

— Fanch vous sera doublement reconnaissant, car vous avez dû avoir bien froid...

— Ne le croyais pas... la nuit était superbe... Fanch pourra vous le dire, puisqu'il se promenait à la belle étoile... très tard.

— Vous avez fait erreur, père Hoervé... mon

fil n'a pas quitté la maison hier soir... il s'est couché de bonne heure, ayant à se lever tôt ce matin.

— Je me suis trompé... alors...

Ce n'était donc pas Fanch qu'il avait vu dans le jardin...

La vieille Méré le retint encore.

— Hoervé, dit-elle, voici la mauvaise saison qui arrive... Mon fils veut que vous fassiez votre provision de bois à la ferme... si vous refusez, il n'acceptera plus vos fleurs... Il m'a bien recommandé de vous le dire. Courez donc bien vite jusqu'au hangar, si vous ne voulez pas que je sois grondée.

Le vieux hésitait.

— Vous savez le chemin... là-bas au bout du jardin, à côté de la grange aux fourrages...

— J'accepte, madame Gueguen, répondit-il vivement.

Il espérait trouver quelque trace de son étange promeneur nocturne.

— Et la clef, père Hoervé, lui cria la vieille, en le rappelant... vous oubliez la clef pour entrer dans la remise.

— Ah ! il y a une clé ?... fit-il surpris.

— Sans doute... C'est une réserve particulière qu'on tient toujours fermée.

— Il n'y en a qu'une ? demanda le bonhomme qui suivait ses réflexions.

— Une quoi ?

— Une clef ?...

— Bien entendu, répondit-elle en souriant...

Mais qu'est-ce que vous avez donc à rêver ainsi, mon pauvre ami.

Elle sépara une clef d'un trousseau pendu à son côté.



On s'est trouvé, dit-il, à deux doigts d'incidents tragiques et jamais on n'a maintenu l'ordre avec un plus faible déploiement de forces militaires. Cent dragons, c'est tout ce que l'on a envoyé, et une seule fois pour dissiper les groupes, les dragons ont repoussé la foule, d'abord au pas, puis au trot.

Le 21 octobre, lorsque le premier four était déjà en plein fonctionnement, lorsque le second four était allumé, ce n'est plus le ministre ni le préfet qui s'adressent au comité de défense, ce sont les ouvriers ayant repris le travail qui envoient une délégation au comité de défense, pour dire à ses membres que la grève n'a plus sa raison d'être et qu'ils n'ont plus qu'à reprendre le travail.

Mais alors un homme se dresse entre les ouvriers pour les empêcher d'entrer en communication : M. Gérault-Richard.

M. Gérault-Richard. — C'est absolument faux.

M. Leygues. — Quoi qu'il en soit, le mouvement de reprise ne s'est pas arrêté, et dans quelques jours, cinq cents ouvriers auront repris le travail.

M. Faberot, s'adressant au ministre. — Vous n'avez pas beaucoup de cheveux, mais vous avez beaucoup de toupet. (Mouvements. Cris : A l'ordre !)

M. le président Brisson, s'adressant à M. Faberot. — Ce que vous venez de dire est tellement au-dessous de la dignité de la Chambre, que je rougirais de vous appliquer les sévérités du règlement.

Avant de descendre de la tribune, M. Leygues reproche vivement à M. Jaurès son intervention à Carmaux et le langage qu'il a tenu aux ouvriers, langage dont les conséquences peuvent être si graves sur des esprits simples et aussi facilement impressionnables.

M. Jaurès et ses amis protestent avec violence, mais le ministre poursuit son admonestation et l'achève au milieu des applaudissements de la majorité.

Discours de M. Millerand

M. Millerand a la parole.

L'orateur du gouvernement n'a, dit-il, cité contre le syndicat des verriers, aucun fait précis. Il a parlé de menaces, mais n'a pu s'expliquer ni sur les auteurs, ni sur le théâtre de ces menaces. Il n'a montré aucun document prouvant que le syndicat prétendait se substituer au directeur de l'usine pour le recrutement des ouvriers.

Si le travail n'a pas repris, la responsabilité en incombe uniquement à M. Ressaiguier. Depuis, dit-on, M. Ressaiguier a offert de reprendre ses ouvriers au tarif maximum des autres verreries. Comme il avait parlé auparavant d'une majoration de 3 0/0 sur ce tarif, c'était donc une réduction de 3 0/0 qu'il leur proposait.

Les meneurs, qu'on refuse de reprendre à l'usine, sont les délégués de 800 ouvriers de Carmaux, qui ne peuvent se résoudre à commettre la lâcheté de les abandonner. Les faits se réduisent à ceci : d'une part, 800 ouvriers sans reproche ; de l'autre, un industriel qui leur refuse le travail, à moins de l'exclusion sans motif de 14 d'entre eux et d'une diminution de salaire. La Chambre jugera.

Le préfet s'est rendu en uniforme chez des grévistes. Pourquoi ? Sans doute comme agent recruteur du patron.

On a envoyé à Carmaux un commissaire spé-

Après cet exercice aussi peu rafraîchissant que manquant de caractère, Hector-Raphaël Guilloire daigna faire à la foule des badauds le boniment de rigueur, qu'il termina en prenant la liberté de présenter à l'honorable « sociabilité » son collaborateur et ami Pierre de Marsac, ex-ambassadeur des îles Baléares.

La musique rouffa de plus belle, et l'hercule parut revêtu du classique maillot, agrémenté aux poignets et aux chevilles de manchettes en cuir garnies de poil fauve, un caleçon pailleté, et la poitrine couverte de décorations et de médailles d'un module exagéré.

Muet et superbe, d'une main il montrait à la foule une paire de gants de boxe, ceux qu'il devait lancer à l'amateur curieux de connaître le Coup de Diomède, de l'autre il désignait son front, sur lequel s'enroulait le fameux cordage de navire, que briserait tout à l'heure le seul gonflement de ses tampes, ainsi que l'annonçait l'affiche ; ce jour-là, il y avait fait des nœuds, sans doute pour inviter les retardataires et réveiller la curiosité endormie.

Car, hélas ! le succès n'avait pas répondu à l'enthousiasme du premier jour.

La représentation spécialement offerte aux autorités et aux notables de la ville avait tout gâté.

L'opinion de l'anémique potard, s'était déclarée tout à fait défavorable à l'authenticité du cordage de navire.

Quant au greffier, il n'avait pas non plus caché la sienne sur le pur sang du cortège ducal !... qui n'était autre que Tempête, l'éfflanqué collègue de l'étiqne Ouragan.

— La bête a des ja... ja... des jar... arçons !

cial, M. Cordel, renvoyé de Saint-Etienne, où il avait été compromis.

M. Millerand termine en faisant appel à l'humanité de la Chambre. Depuis trois mois dit-il, les ouvriers de Carmaux, repoussés de l'usine par un patron qui voulait leur imposer des conditions plus dures que par le passé, ont vu se liguier contre eux tous les auxiliaires du pouvoir ; ont subi sans révolte, les pires vexations. La Chambre ne peut pas leur répondre : « Nous ne pouvons rien pour vous. » (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur quelques bancs à droite).

Réplique de M. Trarieux

M. Trarieux, garde des sceaux, s'explique sur les faits spéciaux signalés par M. Millerand. Les magistrats dont il a à couvrir les actes n'ont été que les serviteurs fidèles de la loi.

Le garde des sceaux n'a pas attendu l'interpellation pour se renseigner sur le langage que les journaux prêtaient à M. le procureur de la République Bertrand. Il a demandé un rapport. Le procureur de la République, interrogé par dépêche du procureur général, a démenti absolument les propos qui lui étaient calomnieusement attribués.

Interrogé également sur l'attitude de M. Jaurès, il a répondu que M. Jaurès, mêlé à la foule, s'était contenté de quelques signes d'improbation.

Il a enfin reproduit les termes de son réquisitoire, relatif à la présence de M. Jaurès, dans laquelle il voyait une sorte de tentative d'intimidation. Le propos qui lui était imputé ne figure pas dans le texte.

En ce qui concerne les perquisitions opérées à l'hôtel où logeaient M. Jaurès et ses collègues, il faut encore dégager les magistrats. Ils y ont été étrangers. C'est le préfet qui a agi, en vertu de ses pouvoirs.

Le garde des sceaux termine en déclarant que les magistrats sous ses ordres ne sont pas sortis de leur devoir, et qu'il les couvre de sa responsabilité.

M. Leygues, ministre de l'intérieur, déclare qu'entre les affirmations de M. Jaurès et la dépêche du préfet, il est nécessaire d'établir la vérité. Si elle n'est pas du côté du préfet, le gouvernement saura faire son devoir.

Le vote de l'ordre du jour

La priorité est accordée par 277 voix contre 214 à l'ordre du jour de M. Drake qui est ainsi conçu :

« Considérant que le devoir des pouvoirs publics est d'assurer l'ordre et la liberté du travail, approuve les déclarations du gouvernement et passe à l'ordre du jour. »

La division étant demandée, le président met aux voix le premier paragraphe.

Pugilat en séance

Pendant qu'à propos de cette demande de division, M. Goblet explique son vote, une altercation qui finit par un pugilat en règle éclate sur les hauteurs de l'extrême-gauche entre M. Gérault-Richard et M. Cluseret.

M. Carnaud se jette entre les combattants et met fin à cette scène scandaleuse.

Le scrutin s'ouvre enfin sur le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'ordre du jour de M. Drake.

Il est adopté par 384 voix contre 49.

MM. Marcel Habert et Gauthier (de Clagny) proposent d'ajouter à ce paragraphe les mots :

conclut-il avec mépris.

Sans comprendre, chacun s'inclina devant l'avis éclairé d'un tel cavalier, qui mettait avec tant d'aisance sa cravache dans sa botte.

Ces critiques sévères d'hommes aussi compétents entravèrent le premier élan ; aux représentations suivantes, plusieurs banquettes restèrent vides, les recettes s'en ressentirent. Bref, cette première semaine avait été déplorable.

Raphaël Guilloire ne perdait pas cependant tout espoir, comptant sur le public essentiellement campagnard de ce second dimanche.

Aussi se démenait-on ferme sur les tréteaux du théâtre Génial, et le vacarme des voix et des instruments de ses comédiens ordinaires dominait l'assourdissante cacophonie qui remplissait la place.

Le bruit atteignait des proportions remarquables au moment où le capitaine Hérier, donnant le bras à sa fille, parut sur le champ de foire, accompagné de Fanch Gueguen.

Ils s'étaient rencontrés le matin dans la petite chapelle de Tréminou, où ce dernier avait accompagné sa mère.

M. Hérier, qui désirait conduire Geneviève à la fête, les avait engagés à se joindre à eux. Mais la vieille Méré, depuis la mort de ses enfants, n'allait plus dans les pardons, sinon pour se rendre à l'église.

— C'est dommage, murmura Geneviève, que cette idée de passer une journée entière en compagnie de son père et de Fanch, réjouissait.

La mère voulait partir seule et retourner au Sulaire. Le fils ne consentit pas.

— Faites mieux, avait dit le capitaine, recon-

« et les libertés ouvrières garanties par les lois sur les syndicats et les coalitions. »

M. Ribot déclare accepter cette adjonction qui est votée par 461 voix contre 7.

Le deuxième paragraphe, approuvant la déclaration du gouvernement, est voté par 272 voix contre 202.

L'ensemble de l'ordre du jour est ensuite adopté par 280 voix contre 183.

Séance du 28 octobre

Dans sa séance de lundi la Chambre a discuté l'interpellation de M. Rouanet sur les chemins de fer du Sud.

Après une discussion très animée, M. Rouanet dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre, résolue à faire la lumière complète sur l'affaire des chemins de fer du Sud, invite le ministre de la justice à poursuivre toute les responsabilités et à déposer sur le bureau de la Chambre le dossier complet de la procédure.

MM. Marcel Habert et Maurice Faure ont déposé un ordre du jour tendant à interdire aux députés de faire partie des syndicats financiers, avec demande de fixation, à demain, de la nomination de la commission chargée d'examiner les propositions présentées antérieurement et conçues dans le même sens.

L'ordre du jour pur et simple est demandé.

M. Marcel Habert le combat, il faut que la Chambre manifeste sa volonté de voir cesser les scandales.

CHUTE DU MINISTÈRE

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 406 voix contre 105.

M. Marcel Habert présente un ordre du jour interdisant aux membres du gouvernement de participer aux syndicats financiers.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité de 518 votants.

M. Rouanet présente un amendement réclamant la lumière complète et invitant les ministres à poursuivre toutes les responsabilités et à communiquer le rapport Flory.

M. Ribot combat l'amendement.

La division est demandée. La Chambre en adopte la première partie par 275 voix contre 211.

Les ministres quittent la salle. La séance est levée à 7 h. 30.

Paris, 28 octobre, soir.

En sortant de la salle des séances, les ministres se sont rendus dans leur cabinet où ils ont délibéré quelques minutes. Puis ils ont quitté la Chambre pour se rendre à l'Élysée où ils vont apporter leur démission au président.

L'Expédition de Madagascar

Le traité franco-malgache

Voici le texte du traité passé par le gouvernement français avec le gouvernement hova :

Article premier. — Le gouvernement de Sa Majesté la reine de Madagascar, reconnaît et accepte le protectorat de la France avec toutes ses conséquences.

Art. 2. — Le gouvernement de la République française sera représenté auprès de Sa Majesté la reine de Madagascar, par un résident général.

Art. 3. — Le gouvernement de la République

duisez Mme Gueguen à la ferme et venez nous retrouver à Pont-l'Abbé dans l'après-midi.

Il n'avait eu garde d'y manquer, et, depuis une heure, revenu à fond de train, il se promenait avec eux.

Leur arrivée sur la place de la Madeleine provoqua un premier chuchotement, qui, pareil à la traînée de poudre, gagna rapidement tous les groupes.

On regardait avec respect le capitaine Hérier, avec admiration la jeune fille, dont la grâce charmante se rehaussait de l'éclat de bonheur qui brillait dans ses yeux. Elle répandait autour d'elle une attraction irrésistible.

Tout en elle charmait, et lorsque ses grands yeux noirs pleins de douceur, se levaient sur vous, on se sentait attiré.

Fanch, tout en causant à côté de M. Hérier, se penchait sans cesse pour la voir.

Le plaisir de se trouver auprès de celle qu'il aimait en silence, éclairait son visage d'une joie inaccoutumée.

Tous deux rayonnaient, inhabiles à cacher le secret bonheur de leurs âmes....

Les têtes se découvrèrent devant le propriétaire du Manez-Nevez et sa fille... les poignées de main s'échangeaient entre Fanch et les jeunes gens du pays.

— Tu es heureux, Fanch ! lui répétaient invariablement tous ceux qui l'accostaient...

D'abord il ne remarquera pas cette phrase, toujours la même ; mais elle revint avec une telle insistance, qu'il finit par en concevoir une certaine impatience. Il en eut bientôt l'explication.

Des lambeaux de conversations surprises en pas-

française représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures ; le résident général sera chargé des rapports avec les agents des puissances étrangères. Les questions intéressant les étrangers à Madagascar seront traitées par son entremise ; les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étranger seront chargés de la protection des sujets et des intérêts malgaches.

Art. 4. — Le gouvernement de la République française se réserve de maintenir à Madagascar les forces militaires nécessaires à l'exercice de son protectorat ; il prend l'engagement de prêter un constant appui à Sa Majesté la Reine de Madagascar contre tout danger qui la menacerait ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats.

Art. 5. — Le résident général contrôlera l'administration intérieure de l'île ; Sa Majesté la reine de Madagascar s'engage à procéder aux réformes que le gouvernement français jugera utiles à l'exercice de son protectorat, ainsi qu'au développement économique de l'île et au progrès de la civilisation.

Art. 6. — L'ensemble des dépenses des services publics à Madagascar, et le service de la dette seront assurés par les revenus de l'île. Le gouvernement de Sa Majesté la Reine de Madagascar s'interdit de contracter aucun emprunt sans l'autorisation du gouvernement de la République française ; le gouvernement de la République française n'assume aucune responsabilité à raison des engagements, dettes ou concessions, que le gouvernement de Sa Majesté la reine de Madagascar a pu souscrire avant la signature du présent traité. Le gouvernement de la République française prêtera son concours au gouvernement de Sa Majesté la reine de Madagascar pour lui faciliter la conversion de l'emprunt du 4 décembre 1886.

Art. 7 et dernier. — Il sera procédé dans le plus bref délai possible à la délimitation des territoires de Diego Suarez, la ligne de démarcation suivra, autant que le permettra la configuration du terrain, le 12° degré 45' de latitude Sud.

Londres, 20 octobre.

Le Daily News, parlant du traité de Madagascar, dit que ce traité équivaut pratiquement à une annexion. Les clauses, donnant à la France le pouvoir sur les étrangers dans l'île et la dégageant de toute responsabilité pour les anciennes concessions, portent un sérieux préjudice aux étrangers et particulièrement aux Anglais.

Le Standard dit de son côté :

Si le ministère français ne triomphe pas facilement de l'interpellation Jaurès, quelle chance de succès aura-t-il quand ses adversaires auront quelque apparence de raison ? Mais si nous passons à un autre sujet, il est peu probable que le plus susceptible des chauvins ait à se plaindre des clauses du traité avec la Reine de Madagascar, dont l'effet est d'annexer véritablement l'île sous le nom de protectorat.

Le nouveau premier ministre

Le ministre des affaires étrangères a reçu par la voie de Tamatave des télégrammes du général Duchesne et de M. Ranchot, datés de Tananarive, 15 octobre.

Le général Duchesne annonce que, sur ses indications, la reine vient de nommer, ce même jour, premier ministre Rainitsimbazafy, antérieurement ministre de l'intérieur.

sant, quelques mots échangés à voix basse dans les groupes qui le frôlaient, ne lui laissèrent plus de doute sur l'opinion générale que faisait naître sa présence auprès de M. Hérier et sa fille.

Le mot mariage circulait dans toutes les bouches avec une persistance inquiétante.

Il sentit une grande peur l'envahir.

L'idée que M. Hérier et Geneviève pouvaient entendre comme lui, le mettait positivement au supplice...

Il n'était pas seul à souffrir au milieu de cette effervescence joyeuse.

Dissimulé dans la foule, le Cam suivait d'un œil haineux ceux-là qui s'avançaient entourés du respect de tous.

Le cœur gonflé de rage, il assistait à cet unanime concert de sympathies, dont Fanch avait sa large part.

Le cœur lui battait violemment, un feu terrible s'allumait dans ses yeux.

— Regarde donc ton frère, Jean-Marie... comme il a l'air heureux, lui dit quelqu'un en passant.

— Trop... murmura-t-il, en crispant les poings.

Son visage prit soudain une étrange expression et tout bas il ajouta :

— Ça ne durera pas !

Et, se frayant un passage, il se campa devant le théâtre des Arts libres, au premier rang des admirateurs du noble hercule Pierre de Marsac...

Au même instant, une pauvre paysanne, qu'on employait par charité au Sulaire, s'approcha de M. Hérier, pour saluer « son maître et sa belle demoiselle. »

(A suivre).



L'ancien premier ministre est interné sous garde militaire aux environs de Tananarive.

La dépêche ajoute que le calme règne dans la capitale et se rétablit petit à petit dans la province.

Toutes les mesures prises sont bien accueillies par la population qui voit notre occupation sans hostilité ni regrets.

M. Ranchot ajoute qu'aucun incident n'est à signaler depuis l'entrée à Tananarive.

\*\*\*

Brest, 27 octobre.

Un *Te Deum* pour les succès remportés à Madagascar a été chanté cette après-midi à trois heures et demie, devant une nombreuse assistance qui remplissait l'église Saint-Louis.

Aux premiers rangs on remarquait les amiraux Barrera, préfet maritime; Regnault de Premesnil, commandant l'escadre du Nord; Fournier, de Kerambosquer, O'Neil; M. Delobeau, sénateur, maire de Brest; une délégation du conseil municipal; M. Spire, président du tribunal civil; les chefs de service de l'arsenal; de nombreux fonctionnaires et officiers de toutes armes.

\*\*\*

Port-Saïd, 28 octobre.

La *Ville-de-la-Ciotat* est partie hier pour Marseille, ayant à son bord quarante passagers de la marine dont cinq convalescents. Aucun décès, aucune maladie entraînant quarantaine n'a été constaté.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Bibliothèque populaire

La bibliothèque populaire de Cahors s'est accrue, cette année, dans des proportions notables; elle comprend aujourd'hui 3,234 volumes.

Les nouvelles acquisitions sont d'ores et déjà mises à la disposition du public.

Outre les 300 volumes achetés à l'aide des fonds de la caisse, il faut encore compter les 100 volumes donnés par le ministre de l'instruction publique, et un don de 100 volumes reliés que vient de faire à cette œuvre utile son dévoué président, M. le capitaine Parazines, adjoint au maire.

Au nom de toutes les personnes qui fréquentent la bibliothèque, bravo et merci au généreux donateur.

### Ecole nationale de Cluny

Sont admis à l'Ecole nationale pratique d'ouvriers et de contre-maîtres de Cluny, les jeunes gens du département du Lot dont les noms suivent:

MM. Brunet, Alibert, Bonhomme et Delbos.

### Enseignement primaire

M. Marcel Triaire, pourvu du brevet supérieur et du baccalauréat classique, est délégué dans les fonctions d'instituteur adjoint à l'école primaire supérieure de Martel, en remplacement de M. Frapèch, nommé à l'école supérieure d'Arbenas (Ardèche).

Mlle Carratier, institutrice stagiaire, chargée de l'école d'Issendolus, est nommée institutrice stagiaire adjointe chargée de la classe enfantine de Castelfranc.

Mlle Delrous, institutrice suppléante auxiliaire, élève-maîtresse sortant de l'école normale, est déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire chargée de la direction de l'école d'Issendolus.

### Les eaux noires

Les pêcheurs professionnels se plaignent, depuis quelque temps, de ne capturer que des quantités insignifiantes de poissons. C'est ainsi que les marchés du vendredi ne sont approvisionnés que d'espèces détestables, telles que le mulet, tandis que la carpe et le barbeau y figurent à peine.

On attribue généralement cet état de choses à la présence de ces eaux noires, dont nous avons maintes fois parlé, et qui font le désespoir de tous les pêcheurs.

### Mairie de Cahors

Recensement de la classe 1895. — Le Maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur, invite les jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1875, ceux omis des classes antérieures et les étrangers visés par les articles 11 et 12 de la loi du 15 juillet 1889 et l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 22 juillet 1893 à se présenter à la Mairie (Bureau militaire), pour faire opérer leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe de 1895 et indiquer les droits à la dispense qu'ils peuvent avoir à invoquer.

### Appel des jeunes soldats

Les ordres d'appel des jeunes soldats de la classe 1894 et des ajournés des classes 1892 et 1893, appartenant aux arrondissements de Figeac

et de Gourdon et aux cantons de Cahors (nord et sud), Catus, Cazals, Lanzés et Saint-Géry, sont, à partir du 30 octobre courant, déposés à la brigade de gendarmerie où les intéressés pourront les retirer contre émargement, jusqu'au 2 novembre prochain inclus.

Pour les jeunes soldats des cantons de Castelnau, Lalbenque, Limogne et Montcuq, les ordres seront déposés du 28 octobre au 3 novembre inclus.

Pour les cantons de Luzech et Puy-l'Evêque, faisant partie de la subdivision d'Agen, les dates seront fixées ultérieurement.

### Gendarmerie

M. Joseph Arbon, brigadier à pied, à Clairac (Lot-et-Garonne), est nommé maréchal des logis à pied à Cahors, en remplacement du maréchal des logis Edouard Rouquier, mis à la retraite.

### Ferras devant la cour d'assises du Gers

Cette affaire s'est terminée samedi, devant la Cour d'assises du Gers, par un verdict identique à celui de la cour d'assises du Lot (20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.)

### Rocamadour

Dans la nuit du 20 au 21 octobre courant, un vol des plus audacieux a été commis au préjudice de M. Pierre Treil, propriétaire au hameau des Vaches, commune de Rocamadour.

Des malfaiteurs se sont introduits dans une dépendance de la maison d'habitation et y ont volé un jambon, quarante livres de lard, vingtdeuxaines d'œufs et du linge. Pour s'introduire dans le local, les voleurs ont ouvert la porte avec un soc de charrue qui a été trouvé sur les lieux le lendemain du vol.

Ce soc avait été volé pendant la même nuit à un sieur Lacampedenne, propriétaire à Montvalent.

Les malfaiteurs ont également essayé de s'introduire dans la cave du sieur Treil, mais soit qu'ils aient été dérangés, soit qu'ils aient craint d'éveiller les maîtres de la maison, ils ont dû y renoncer.

On suppose que les voleurs devaient être au courant des habitudes des personnes de la maison.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Gramat.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Fête de la Toussaint

1<sup>er</sup> novembre 1895

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, du mercredi 30 octobre inclus, au vendredi 1<sup>er</sup> novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

### THÉÂTRE DE CAHORS

Direction : Fernand TAILLEFER

Première représentation

Vendredi 1<sup>er</sup> novembre

## FAUST

Grand opéra en cinq actes et 7 tableaux, paroles de MM. Jules BARBIER et Michel CARRÉ, musique de Ch. GOUNOD.

### AGRICULTURE

#### Les engrais et les ferments de la terre

De la Gazette du Village :

Le livre de M. Dehérain qui a pour titre : *Les Engrais, les ferments de la terre*, mérite mieux qu'un simple article de bibliographie, parce qu'il traite en un langage clair pour tout le monde, de la question des engrais si aride pour tous ceux qui n'ont qu'une instruction rudimentaire, et ceux-là sont la masse. Aussi on peut dire que l'éminent professeur vient de rendre un nouveau et signalé service à l'agriculture en mettant à la portée de tous ses connaissances étendues, les théories nouvelles qui, depuis quelques années, ont donné un si puissant élan à notre première industrie nationale.

Déjà de Saussure, Boussingault et Liebig avaient étudié l'alimentation de la plante, reconnu l'utilité des phosphates, de la poudre d'os, du noir animal pour les récoltes de terres dans lesquelles l'acide phosphorique fait défaut. A la suite de ces intéressants travaux, on se mit à la

recherche des gisements de phosphates et tout récemment on trouva en Algérie et en Tunisie des sources inépuisables de cet agent de fertilisation qu'il s'agit aujourd'hui d'arracher aux mains de leurs exploitants étrangers.

L'efficacité des nitrates fut à son tour constatée et leur utilisation permet aujourd'hui à notre pays de produire, en temps normal, par les années favorables, assez de blé pour que nous n'ayons plus recours aux importations étrangères.

L'intervention de l'azote atmosphérique et sa fixation par les légumineuses est aujourd'hui connue et son efficacité ne fait plus aucun doute; on sait que c'est par l'intermédiaire des ferments que la terre puise l'azote dans l'atmosphère.

On connaît enfin comment les ferments spécifiques entrent en jeu dans les terres cultivées pour transformer successivement en ammoniac, en nitrites, finalement en nitrates les matières organiques du sol.

Ce sont ces données scientifiques que M. Dehérain a voulu mettre à la portée de tous.

Dans la première partie, l'auteur parle des engrais, des matières nécessaires au développement de végétaux, de fumier de ferme qu'il considère à juste titre comme la matière fertilisante par excellence, des gadoues, de la viande, du sang, du cuir, etc., des matières excrémentielles, du sulfate d'ammoniac, des nitrates, des engrais verts. Il étudie ensuite les amendements et les engrais minéraux.

L'étude des ferments de la terre, de la fermentation et de l'utilisation de l'azote du sol, forme la deuxième partie de l'ouvrage, excellent livre que tous les cultivateurs liront avec le plus grand profit.

### Meeting viticole de Montpellier

De la Revue de Viticulture :

C'est du Midi, des départements de l'Hérault et du Gard plus particulièrement, qu'est parti le mouvement tendant à la réforme de l'impôt des boissons; c'est le Midi qui le soutient avec le plus de conviction et d'insistance. Le projet de loi adopté par la Chambre y est accepté comme constituant une amélioration considérable à l'état de choses actuel. Sous ce rapport, il n'y a plus de doute possible, après le grand meeting viticole qui vient de se tenir à Montpellier, meeting dont l'initiative est due à la Société d'encouragement à l'agriculture du département.

La réunion s'est tenue le mardi, 8 octobre, dans la vaste et belle salle des concerts qui s'est trouvée insuffisante pour recevoir le public qui s'y pressait. L'assemblée s'est prononcée, après discussion, pour que « le Sénat — dès sa rentrée — adopte la loi sur le régime intérieur des boissons telle qu'elle a été votée par la Chambre des députés ». Elle a prié, en outre, M. le préfet de l'Hérault, qui assistait à la séance « de recommander tout spécialement ces vœux à l'attention du gouvernement. »

L'unanimité avec laquelle l'assistance a réclamé le vote de la loi sur laquelle le Sénat va être appelé à statuer, s'est retrouvée à propos de la question des vins artificiels. Après un discours de M. Rigal, président de la Société d'agriculture du Gard, la réunion a émis le vœu suivant :

« Les viticulteurs, considérant l'inefficacité absolue des lois de 1889, 1890, 1891 et 1894, en demandent l'abrogation; considérant que le seul moyen de prémunir le vin naturel, c'est-à-dire le produit par la fermentation exclusive du moût des raisins frais, de toute falsification coupable réside dans l'interdiction absolue de la fabrication des vins artificiels; considérant d'ailleurs que cette interdiction est le corollaire nécessaire de la réforme des boissons;

» Demandent que, comme en Autriche-Hongrie, en Espagne et en Portugal, toute fabrication de vins artificiels soit prohibée. »

Et, pour accentuer encore ce vœu, il a été convenu sur l'intervention de M. Brousse, qui a tenu à en faire préciser le sens, que son adoption comportait : la suppression complète des fabriques de vins de raisins secs, l'interdiction de la fabrication des vins de sucre, le contrôle à domicile chez les particuliers de cette interdiction, et enfin la prohibition de la vente des vins de marc.

L'assemblée avait, au début de la réunion, adopté une adresse à Mme Pasteur et émis un vœu en faveur de la discussion prochaine par le Sénat du projet de loi sur les canaux dérivés du Rhône.

### Bibliographie

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous.

Chaque abonné a droit à 52 consultations, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

1<sup>o</sup> Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade, par le Dr Rossi;

2<sup>o</sup> Les Conseils du Dr Marc.

Abonnements : France, 6 fr. Etranger, 8 fr.

N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

### LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

### M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

### La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

## A vendre

Grange et emplacement de maison avec murs et matériaux divers pouvant servir à la reconstruction, 24, rue et Faubourg St-Georges.

S'adresser à M. Jacques VALETTE, 5 quai Champollion.

### A LOUER

## UNE GRANDE ET BELLE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

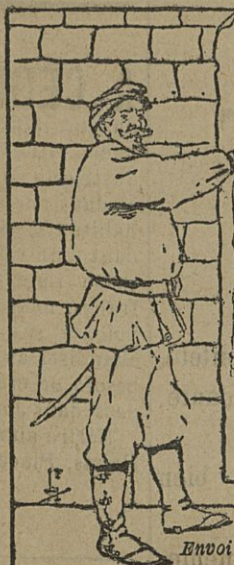
S'adresser au Bureau du Journal

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS - pour éviter toute contrevention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.

Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharmacie DERBECCO, 24, Rue de Charonne, PARIS





**Bibliographie**

**LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE  
L'INVASION NOIRE**

par le Capitaine DANRIT  
Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruèrent à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

*L'Invasion Noire* est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

**SUCCÈS DU PIANO**

Anthiome (E.). <i>Chant du Père</i> (très facile).....	1 »
Broustet (E.). <i>Kitra</i> , mazurka russe (moyenne force).....	2 »
Cressonnois. <i>Baby</i> , quadrille sur des rondes enfantines (facile).....	1.70
Lacome (P.). <i>Berceuse</i> (moyenne force).....	1.35
Maraval (J.). <i>Ce que raconte le moulin</i> (facile).....	1 »

Pessard (E.). <i>Mlle Carabin</i> , valse (moyenne force).....	2 »
Pfeiffer (G.). <i>Sérénade de Chérubin</i> (difficile).....	1.35
Rougnon (P.). <i>Danse hongroise</i> (moyenne force).....	1 »
Salomé (Th.). <i>Menuet</i> (très facile).....	1 »
Salvyre (G.). <i>Sommeil de la poupée</i> (moyenne force).....	1.70
Serpette (G.). <i>La Garnd russe</i> , marche (moyenne force).....	2 »
Wittman (G.). <i>Marche du Figaro</i> (moyenne force).....	1.70

Pour recevoir franco, adresser commandes et mandats à Paul DUPONT, 4, rue de Bouloi, Paris.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

- 1° 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.
  - 2° Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.
  - 3° Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.
  - 4° Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.
  - 5° Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.
  - 6° Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.
- Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

**LA POUPÉE MODÈLE**

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

*La Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente et unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux,

des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

**UNE DÉPENSE INTELLIGENTE**

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente ? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, en joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'Instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée, Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.

**Enclume de Famille**

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**DEMANDEZ** chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

**DU LOT**

MARQUE DÉPOSÉE



PROCÉDÉS  
G. JACQUEMIN

**VENDANGES 1895**

Amélioration du vin

PAR LES

**LEVURES SÉLECTIONNÉES**

PURES ET ACTIVES DE

**L'INSTITUT LA CLAIRE**

Augmentation du degré alcoolique. Bouquet plus développé. Clarification rapide

PRIX ET CONDITIONS (GARE DE DÉPART)

Le Bidon de 1 kilo net	5 fr. 50
Le Bidon de 2 — —	10 fr. »
Le Bidon de 4 — —	20 fr. »
Le Bidon de 6 — —	24 fr. »
Le Bidon de 10 — —	35 fr. »

S'adresser à M. B. MONSOUR, à Périgueux, concessionnaire pour les départements de la Dordogne, du Lot et de la Corrèze.

**SUCRES POUR VENDANGES**

Cristallisé blanc, 98 à 99 fr. les 100 kilos (gare Périgueux)	
Acide tartrique.....	4 fr. 50 le kil.
Tanin à l'alcool.....	6 » »

**ENGRAIS DE TOUTES SORTES**

Fil de fer, Sulfate de fer, de cuivre, soufres

S'adresser à M. B. MONSOUR, 4, rue de Bordeaux, à Périgueux, qui enverra gratuitement les feuilles de régie et se charge de remplir les formalités d'usage.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFÉCTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Moyen des Plaques et Ulcères variqueux dits incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LÉNOIR, Ancien Aide-Major des Hôpitaux, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par correspondance.

**A affermer**

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre.

S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénelon.

**A CÉDER** Magasin de Papeterie-Librairie, produisant 8,000 francs bénéfices annuels, situé dans une grande ville industrielle de la région du Nord, placé dans une agglomération de 20,000 habitants, sans concurrents et dépendant d'un grand Journal avec importante imprimerie. — Prix 20,000 francs, moitié comptant, le reste à volonté sur bonnes garanties. Marchandises au prix de facture. — Au besoin on créerait situation au preneur dans Journal ou imprimerie. Ecrire aux initiales A. D. Agence Havas, Place de la Bourse, Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



**VÉLOCIPÈDES**

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
6, Rue de la Liberté, Cahors.

Peinture  
Vitrerie  
Faux bois  
Marbre  
ENTREPRENEUR DE PEINTURE  
Papiers peints en tous genres  
Encadrement  
**Henri SÉGUY**  
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.